

## Les accords commerciaux entre les pays Andins et les États-Unis: de la guerre contre la drogue à la libéralisation des marchés

Jean-Paul Calero\*

Face au blocage dans les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) depuis la huitième Rencontre ministérielle, tenue à Miami en novembre 2003, la diplomatie commerciale américaine a choisi de jouer, encore une fois, la carte du bilatéralisme. A ce niveau, les négociations actuelles entre trois pays andins (Pérou, Colombie, Équateur) et les États-Unis, initiées dès 2003, poussent à divers alignements stratégiques qui divisent les membres de la Communauté andine des nations (CAN) et met sous pression le projet d'intégration régionale sud-américain initié par le Brésil.

Depuis 2003, les acteurs de la politique commerciale américaine semblent avoir mis de côté la possibilité d'en arriver à un accord hémisphérique. Ce repli stratégique illustre bien les tensions entre Washington et Brasilia. En effet, le Brésil aura tout fait pour retarder les négociations de la ZLÉA en favorisant le renforcement des groupes d'intégration sous-régionaux économiques déjà existants, à commencer par le MERCOSUR. Depuis 1994, la diplomatie brésilienne a cherché à négocier un Accord de libre-échange sud-américain devant inclure les pays de la Communauté andine des nations (l'ALESA : Accord de libre-échange sud-américain). Cette initiative a d'abord essuyé un échec, puis a repris, en 1998, avec la signature d'un nouvel accord de réduction tarifaire entre la Communauté andine des nations et le MERCOSUR. Le récent accord entre les deux blocs commerciaux, signé à Cuzco au Pérou, le 8 décembre 2004, et devant mener à la formation de la

Communauté sud-américaine des nations (CSAN), atteste une nouvelle fois de la volonté de Brasilia d'être présent dans la région andine. Mais ce geste est aussi une réponse à l'activation de l'agenda bilatéral américain. Après l'accord de libre-échange entre les États-Unis et le Chili signé en 2003 et celui conclu avec les pays d'Amérique centrale en 2004<sup>1</sup>, les pays andins doivent aujourd'hui se positionner sur l'échiquier opposant les deux géants américains.

### Quelle importance pour Washington et pour Brasilia ?

La volonté des États-Unis de tisser un réseau d'accords de libre-échange avec les pays latino-américains se renforce donc actuellement avec les négociations commerciales avec les pays andins. Le 18 novembre 2003, le Congrès des États-Unis prenait acte de l'intention de la présidence d'entamer des négociations en vue de signer un accord de libre-échange avec les pays andins, appelé *Andean Free Trade Agreement (Andean FTA)*. Le 23 mars 2004, les négociations entre la Colombie et les États-Unis commencent, alors que le Pérou et l'Équateur s'y joignent le mois suivant, après la visite en Amérique du Sud de l'ex représentant au Commerce américain, Richard Zoellick. L'enjeu est un test important pour la politique commerciale américaine. Dans un premier temps, la CAN représente un marché de 206

\* Candidat à la maîtrise en sciences politiques à l'UQÀM et assistant de recherche au Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC).

<sup>1</sup> En négociation en ce moment devant le Congrès des États-Unis.

millions d'habitants et un PIB de près de 254 milliards de dollars américains, soit un potentiel beaucoup plus vaste que ceux qu'ouvrent les accords signés avec le Chili et l'Amérique centrale. C'est également la première fois que les États-Unis pourraient signer un accord avec des pays de la sous région, à l'exception du Chili, qui ont toujours joué la carte des relations bilatérales dans leurs négociations commerciales. À cela s'ajoute le fait que les pays andins sont beaucoup moins dépendants du marché américain pour leurs exportations que le Mexique ou les pays d'Amérique centrale. Pour les États-Unis, la signature d'un accord de libre-échange avec les pays andins marquerait donc une percée significative en Amérique du Sud limitant la portée du projet brésilien d'intégration commerciale sud-américaine.

Du point de vue du Brésil et du MERCOSUR, la signature d'un accord de libre-échange entre les États-Unis et les pays andins pose problème à deux niveaux. D'abord, cet accord vient jouer sur le terrain des prétentions brésiliennes. Brasilia cherche à faire converger une position sud-américaine commune dans les négociations commerciales hémisphériques dans une logique de rapport de force de type bloc à bloc face au géant américain. Une telle approche vise donc à limiter les initiatives bilatérales des États-Unis en Amérique du Sud. De plus, le Brésil, en étendant l'Union douanière du MERCOSUR aux pays andins, renforce son potentiel exportateur dans une des rares régions où ces dernières sont à très hautes valeurs ajoutées.

### **La Communauté andine des nations divisée et sortant d'une crise**

Les négociations actuelles entourant l'accord de libre-échange avec les États-Unis divisent la CAN. Seuls l'Équateur, la Colombie et le Pérou font partie des négociations; les deux autres partenaires de la CAN, la Bolivie et le Venezuela, n'y sont pas admis pour le moment. La Bolivie, pays enclavé, est l'un des rares États de la région à dépendre presque exclusivement du commerce des pays frontaliers de la région. La Bolivie a clairement montré sa volonté de choisir l'option brésilienne et ce, dès 1996, en signant unilatéralement (sans la CAN) un accord de libre-échange avec Brasilia. Le commerce de ce pays avec les États-Unis reste marginal, ce qui explique le peu d'intérêt de la Paz pour l'option américaine, préférant ainsi ménager les susceptibilités brésiliennes.

Le cas du Venezuela est plus problématique. L'arrivée au pouvoir du président Chavez et la mise en place d'un projet nationaliste bolivarien basé sur une rhétorique fortement anti-américaine, qui s'est

encore raffermissée depuis le récent coup d'État manqué fomenté par l'opposition et applaudi trop précocement par Washington, pourrait expliquer le peu d'enthousiasme des autorités vénézuéliennes, et celui du président Chavez, qui a symboliquement remis l'épée du général Bolivar au président brésilien Lula Da Silva lors d'une récente cérémonie. Le virage de la politique commerciale vénézuélienne est cependant important. Rappelons que ce pays a entretenu avec la Colombie de très bonnes relations commerciales dès le début des années 1990, qui permirent la régénération du Pacte andin et la mise en place, au sein de la CAN, de la Zone de libre-échange andine, en 1992, et du Tarif Extérieur Commun, en 1995. Cette bonne coopération s'étendra par suite de la création d'un libre-échange Colombie-Venezuela-Mexique qui formera le Groupe des trois, ou G3, en 1994. C'est donc la première fois, depuis le début des années 1990, que les deux voisins ne sont pas sur la même longueur d'onde, ce qui est inattendu, car ces deux pays sont les deux membres les plus puissants de la CAN, et qu'ils forment, à eux seuls, près du 75% du PIB andin et 60% des exportations intra régionales.

À cela, on devra ajouter que la CAN vient tout juste de sortir d'une crise économique après les crises équatorienne puis vénézuélienne. Le commerce intra-communautaire a subi une chute de 2% entre 2001 et 2003. Le pays le plus touché reste la Colombie, qui voit sa part d'exportations andines en fonction de ses exportations totales chuter de 21,5% en 2001 à 13,9% en 2003.

### **De la guerre contre la drogue au libre-échange**

Pour comprendre les positions de la Colombie, du Pérou et de l'Équateur dans les négociations commerciales actuelles, il est essentiel de revenir sur un accord préférentiel peu connu mais dont les impacts sur les secteurs exportateurs des trois pays sont majeurs. Pour cela, il est essentiel de revenir au début des années 1990. Le panorama politique andin post-guerre froide était alors marqué par l'instabilité politique créée par ce que Washington avait identifié comme la menace du narco-terrorisme<sup>2</sup>. Le Pérou était confronté à l'intensification des attentats du Sentier lumineux alors que la Colombie, comme aujourd'hui, devait faire face aux guérillas du FARC et du M19.

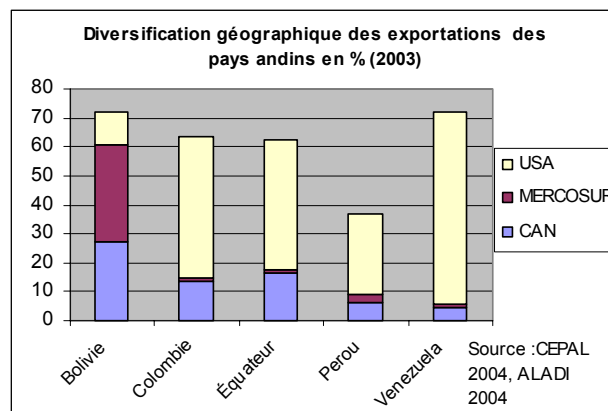
---

<sup>2</sup> Fortmann, Michel, Guillermo Aureano et Michel Lopez. 1997. «Kaléidoscopie : l'instrumentalisation du problème de la drogue dans les Amériques», *Études Internationales*, Vol. XXVIII, no4 (Décembre), p.709-734.

L'administration Bush père avait lancé, au début des années 1990, l'Initiative andine. Cette dernière, en plus de viser l'augmentation des fonds militaires octroyés aux divers gouvernements andins, prévoyait un volet économique qui, à l'époque, aurait pu passer inaperçu sous sa dénomination plus commerciale que sécuritaire d'*Andean Trade Preferential Act* (ATPA). Cet accord devait initialement renforcer la substitution des cultures de coca afin de limiter la production de la cocaïne et son trafic<sup>3</sup>. Cet accord commercial n'était pas un accord de libre-échange, mais bien un accord unilatéral de préférence commerciale permettant à plus de 6000 produits andins d'entrer sur le marché américain grâce à des tarifs douaniers préférentiels<sup>4</sup>. Il fut étendu à quatre pays : le Pérou, la Colombie, la Bolivie et l'Équateur pour une durée de 10 ans, soit de décembre 1990 à décembre 2001. Il devait être renouvelé annuellement en fonction de la bonne coopération des États dans la guerre contre la drogue<sup>5</sup>. La mission première de l'accord, à savoir, de faciliter la substitution des cultures de coca, fut rapidement mise au second plan.

L'impact de l'accord sur le développement des exportations fut, quant à lui, loin d'être négligeable. Ainsi, les exportations de l'Équateur, du Pérou et de la Colombie vers les États-Unis ont connu une forte croissance depuis 1990. Si, de 1990 à 1995, les surplus commerciaux des trois pays andins vont se réduire ou devenir négatif, ils deviendront fortement positifs après 1995, grâce au commerce avec les États-Unis. (Voir Tableau 1 en Annexe)

On notera qu'aujourd'hui, près de la moitié des exportations de l'Équateur et la Colombie se dirigent vers les États-Unis, alors que presque 30% des exportations péruviennes prennent la même direction. Dans les trois cas, les exportations vers le MERCOSUR sont très restreintes. Le schéma d'exportations de la Bolivie est différent : la grande majorité de ses exportations sont dirigées vers les marchés sud-américains. Finalement, dans le cas du Venezuela, si près de 70% des exportations se dirigent vers les États-Unis, ces dernières sont composées principalement de pétrole. Au demeurant, ce pays n'a jamais été invité à adhérer à l'ATPA.



Voir également : Gaudet, Louis-Frédéric. 2003. *La communauté andine des nations*, Observatoire des Amériques, en ligne : <http://www.unites.uqam.ca/gric/pdf/CAN-03.pdf>.

Suite à l'expiration du premier accord préférentiel, en décembre 2001, les pays andins, à l'exception du Venezuela, affichent clairement leur option en faveur d'un accord préférentiel. Une délégation présidentielle andine s'était ainsi déplacée à Washington afin de faire des pressions sur le Congrès et la présidence en vue de renouveler l'accord<sup>6</sup>. Ce dernier sera finalement renouvelé, après plusieurs tractations au Congrès<sup>7</sup>, en novembre 2002, mais cette fois-ci pour une période de quatre ans, qui devrait prendre fin en décembre 2006. Cependant, l'accord préférentiel est modifié et dévoile sa double nature, commerciale et sécuritaire, qui se reflète dans sa nouvelle dénomination d'Accord commercial préférentiel et d'éradication de la drogue (*Andean Trade Preferential Drug Eradication Act - ATPDEA*). Le nouvel accord est directement lié à l'éradication forcée des cultures de coca dans les pays andins. Il inclut ainsi l'appui au Plan Colombie et l'éventuelle installation de bases américaines dans la région dans le cadre de la guerre contre la drogue.

Les préférences commerciales offertes sont d'abord modestes, puis couvrent, dès 1995, une part de plus en plus importante du commerce des pays andins. Si près de 70% des préférences commerciales ont favorisé les industries de matières premières (produits

<sup>3</sup> Perl, F. Rafael. 1992. «United States Andean Drug Policy : Background and Issues for Decisionmakers», *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, Vol.34, no3 (Automne), p.13-36.

<sup>4</sup> Smith, C. Guy. 1992, «The Andean Trade Preference Act», *Denver Journal of International Law & Policy*, Vol.21, no1, p.149-158.

<sup>5</sup> Nous ne nous étendons pas ici sur l'instrumentalisation de cet accord dans le cadre de la guerre contre la drogue.

<sup>6</sup> Sanchez, Gabriel. 2003. *La Communauté andine entre le Nord et le Sud*, Séminaire Rinos (Réseau d'intégration Nord-Sud), Maison des Sciences Économiques et CEPREMAP, Paris, le 26-27 mai.

<sup>7</sup> Au Congrès américain, la lutte pour le renouvellement de l'accord préférentiel a été rude. Le Caucus du textile américain et le Bureau des fermiers américains se sont fortement opposés au renouvellement de l'accord préférentiel. Voir : Sheppard, Hale. 2003. «The Andean Trade Preference Act : Past Accomplishments and Present Circumstances Warrant its Immediate Renewal and Expansion», *Washington International Law Review*, Vol.34, p.743-788.

miniers et pétroliers), ces dernières ont aussi renforcé l'industrie du textile (Pérou, Colombie) et de l'agro-industrie (Pérou, Colombie, Équateur). L'accord préférentiel est donc d'une importance stratégique cruciale pour le secteur exportateur de ces trois pays andins. En 2003, l'ATPDEA couvrait respectivement le quart des exportations mondiales de l'Équateur, 21,1% de celles de la Colombie et 14,64% des exportations péruviennes. (Voir Tableau 2 en Annexe)

### **Négociation d'un accord de libre-échange ou sauvegarde d'une préférence commerciale ?**

Les préférences commerciales de l'ATPDEA ont ouvert la voie à un positionnement stratégique des pays andins au profit des États-Unis, mais pas forcément en faveur de la ZLEA. Un économiste péruvien s'est ainsi demandé si la ZLEA n'allait pas faire disparaître les préférences douanières dont jouissaient les pays andins sur le marché américain ce qui renforcerait l'attrait d'un renforcement du bilatéralisme face au projet hémisphérique<sup>8</sup>.

Cependant, le développement du bilatéralisme de certains pays andins avec les États-Unis n'est pas forcément plus heureux que l'approche du front commun. Signer un accord avec trois membres sur cinq de la CAN, et avec les États-Unis de surcroît, serait affaiblir sérieusement une politique commerciale andine commune déjà faible<sup>9</sup>.

Il est clair que le Pérou, la Colombie et l'Équateur tentent présentement de négocier un accord de libre-échange bilatéral qui leur permettrait de conserver l'accès au marché américain pour leurs exportations, car ils savent que l'ATPDEA, qui prendra fin en 2006, ne sera pas nécessairement renouvelé. Notons que l'ATPDEA contenait une clause en vertu de laquelle les pays andins devaient, pour recevoir leur préférence commerciale, faire partie « *des négociations de la ZLEA pour 2005* ». L'annexe du même accord stipulait pourtant déjà que les pays bénéficiaires de l'ATPDEA devaient « *participer à la réalisation de la ZLEA ou d'un autre accord de libre-échange* ». Les négociations bilatérales actuelles peuvent donc être interprétées comme une stratégie américaine pour contourner l'opposition du Brésil au projet de ZLEA.

Plusieurs questions restent en suspens concernant les négociations en cours qui visent la signature d'un accord de libre-échange entre les pays andins et les États-Unis.

Dans le cadre de la guerre contre la drogue, les États-Unis abandonneront-ils cet accord préférentiel conditionnant le commerce à la guerre contre la drogue au profit d'un seul accord de libre-échange? En d'autres termes, les États-Unis accepteront-ils de perdre un outil efficace de pression sur les pays andins dans l'instrumentalisation de la guerre contre la drogue? Encore en mars 2003, les États-Unis menaçaient l'administration Toledo d'exclure le Pérou des avantages commerciaux de l'ATPDEA si cette dernière n'appliquait pas systématiquement l'éradication forcée des cultures de coca. Ici, la politique commerciale américaine s'immisce directement dans la sécurité intérieure des pays andins. Il est évident qu'un accord de libre-échange ne donnerait pas aux États-Unis autant de flexibilité dans l'imposition de leur conception de la guerre contre la drogue, si ce dernier ne conditionnait plus directement les préférences commerciales à l'éradication forcée des cultures de la coca.

Sur le plan purement commercial, les pays andins s'attendent à ce que les États-Unis offrent des concessions supérieures à ce que l'ATPDEA offrait déjà. Les négociateurs andins voudraient voir les États-Unis retirer diverses barrières commerciales liées aux produits agricoles, ainsi qu'au domaine du textile<sup>10</sup>. Mais Washington pourrait éviter cette surenchère en jouant sur le non-renouvellement de l'accord préférentiel comme outil de pression dans les négociations.

D'un autre côté, l'échec de ces négociations en vue de l'établissement d'un accord de libre échange entre les pays andins et les États-Unis serait un véritable revers pour la stratégie commerciale bilatérale américaine initiée depuis 2003. Une telle perspective ne pourrait que renforcer la position du Brésil dans son approche visant à créer un bloc sud-américain grâce à l'extension du MERCOSUR et raffermir son leadership face au projet hémisphérique des États-Unis.

De plus, si l'on en croit les précédents que nous offrent les accords bilatéraux négociés par les États-Unis, l'accord de libre-échange entre les États-Unis

<sup>8</sup> Reinoso, Fairlie Alan. 2004. «La Communauté andine des nations : les défis à relever», *Cahiers du GELA-IS*, no3-4, pp.191-217.

<sup>9</sup> Politique commune qui a déjà connu plusieurs revers dans ses relations avec le MERCOSUR et les autres pays de la région.

<sup>10</sup> Notons ainsi que si l'ATPDEA a effectivement favorisé l'industrie du textile dans les pays andins, plusieurs contraintes touchent ces exportations, dont l'obligation d'être composées de coton américain, et le fait que certaines opérations de confection à plus hautes valeurs ajoutées doivent être réalisées aux États-Unis.

la Colombie, le Pérou et l'Équateur, contiendra diverses clauses concernant la propriété intellectuelle, les services, les contrats publics et le retrait des barrières tarifaires et non tarifaires. Qu'advient-il alors des politiques communes découlant du marché commun andin, comme le Programme automobile andin (10% du commerce intra régional, favorisant la Colombie, le Venezuela et l'Équateur) ou comme le Système Agricole Andin, qui fixe des prix planchers aux importations de biens agricoles provenant des grands producteurs mondiaux qui subventionnent leurs exportations, ou encore comme le régime de propriété intellectuelle andin ? Les diverses protections tarifaires et non tarifaires appliquées aux produits industriels andins qui ont marqué la politique commune andine promue par le Venezuela et la Colombie sont aussi en jeu.

Des effets de diversion de commerce sont aussi à prévoir. Dans un premier temps, en renforçant les importations de produits industriels de la Colombie en provenance des États-Unis aux dépens de celles produites au Venezuela. Cette diversion pourrait aussi toucher le commerce agricole intra andin au niveau des produits laitiers, de la viande, et de diverses céréales<sup>11</sup>. Certains effets de diversion de commerce pourraient aussi désavantager les exportations céréalières de l'Argentine et du Paraguay. Les exportations agricoles des pays de la région devront ainsi rentrer dans une compétition plus directe avec des produits américains lourdement subventionnés. Mais on notera aussi le risque de diversion au niveau des exportations de produits industriels brésiliens vers la sous région andine, qui représentaient près de 3,8 milliards de dollars américains en 2004. A cela s'ajoute l'effet de substitution de la production agricole nationale par des produits importés des États-Unis ce qui inquiète de plus en plus les organisations paysannes et les différentes organisations syndicales des trois pays, avec pour effet d'augmenter la tension politique, déjà forte, dans les trois pays<sup>12</sup>.

À ces considérations, on doit ainsi ajouter la crise de légitimité politique actuelle dans les pays andins. Au Pérou, le Président Alejandro Toledo est au plus bas dans les sondages avec moins de 7% d'appui populaire et sa coalition de partis ne contrôle plus le Parlement. Divers scandales, dont celui du financement du parti du Président (*Peru Posible*), déstabilisent aussi le gouvernement actuel. En Équateur,

la destitution du Président Lucio Gutiérrez par le Parlement, suite à l'application des nouvelles mesures économiques imposées par le Fonds monétaire international (FMI) et le rejet de son alliance avec le mouvement indigène Pachakutik pourrait changer la donne. Le président de transition, Alfredo Palacio, vient d'affirmer que certains éléments des négociations en cours devraient être réexaminés, surtout en ce qui concerne les brevets pharmaceutiques.

Les enjeux de cet accord sont donc grands et le sort de ce dernier n'est pas forcément réglé, alors que les négociations traînent en longueur depuis leur lancement. Deux thèmes inquiètent particulièrement les négociateurs des trois pays andins, soit les questions touchant la propriété intellectuelle et l'agriculture. L'industrie pharmaceutique et des produits chimiques équatorienne a ainsi récemment affirmé que la production des médicaments génériques était menacée si l'accord de libre-échange visait à augmenter la durée des brevets pharmaceutiques<sup>13</sup>. Les États-Unis tentent en effet de négocier des protections de brevets de cinq ans au niveau des produits pharmaceutique et de dix ans pour les produits chimiques agricoles<sup>14</sup>. Au niveau de l'agriculture, les pays andins ont ciblé une liste de produits sensibles comme le riz, le poulet, le boeuf et les produits laitiers<sup>15</sup>. Des avancées semblent quand même avoir été réalisées depuis le début des négociations en 2003. Au niveau des produits industriels, les États-Unis ont annoncé qu'ils ouvriraient leur marché afin que 82% des exportations des produits andins y entrent sans aucun tarif douanier<sup>16</sup>. Mais des domaines importants pour les pays andins comme le textile, les biens automobiles, les produits du bois et du papier restaient encore en négociations<sup>17</sup>. La IXième ronde de négociation, la dernière en date, qui a eu lieu à Lima, du 18 au 22 avril 2005, visait, encore une fois, la recherche d'un accord sur les questions de la propriété intellectuelle et des normes sanitaires, de

<sup>13</sup>Voir «Farmaceuticos advierten un posible conflicto por el TLC», *El Universo* (Quito), 30 juin 2004.

Disponible sur [http://www.citizenstrade.org/pdf/eluniverso\\_farmaceuticos\\_06302004.pdf](http://www.citizenstrade.org/pdf/eluniverso_farmaceuticos_06302004.pdf).

<sup>14</sup>Voir l'article en ligne «New Andean FTA talks shift focus to advancing IPR, agriculture», 21 Février 2005 Disponible sur [http://www.choike.org/nuevo\\_eng/informes/2692.html](http://www.choike.org/nuevo_eng/informes/2692.html).

<sup>15</sup>*Ibid.*

<sup>16</sup>«U.S opens industrial markets to Andeans», *United Press International*, 3 décembre 2004

<sup>17</sup>Voir l'article en ligne «New Andean FTA talks shift focus to advancing IPR, agriculture», 21 février 2005

Disponible sur [http://www.choike.org/nuevo\\_eng/informes/2692.html](http://www.choike.org/nuevo_eng/informes/2692.html)

<sup>11</sup>À titre d'exemple, la Bolivie est le principal exportateur de produits laitiers vers le Pérou alors que l'Argentine comme le Brésil y exportent de nombreux produits agricoles.

<sup>12</sup>Chérrez, Cecilia. 2005. «FTA : Facing an Apocalypse», 12 janvier, disponible sur [http://www.bilaterals.org/article.php?id\\_article=1165](http://www.bilaterals.org/article.php?id_article=1165).

l'agriculture et du textile, entre autres<sup>18</sup>. Les négociateurs en sont seulement arrivés à une entente sur la réglementation du commerce électronique montrant bien qu'il reste encore du chemin à faire<sup>19</sup>.

Une seule chose est assurée pourtant, les trois pays en question devront se positionner face à Washington, d'ici la fin de 2006, car c'est à ce moment-là que les préférences commerciales de l'ATPDEA prendront fin.

---

<sup>18</sup> Consulté sur le site de l'Organisation des États américains : [http://www.sice.oas.org/TPD/AND\\_USA/CronogramalXRonda.doc](http://www.sice.oas.org/TPD/AND_USA/CronogramalXRonda.doc).

<sup>19</sup> Consulté sur le site du ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme de la Colombie : <http://www.mincomercio.gov.co/VBeContent/NewsDetail.asp?ID=3973&IDCompany=1>.

## Annexe

**Tableau 1**

**Exportations vers les États-Unis, balance commerciale et part du commerce total en millions de \$US**

	<u>Colombie</u>	<u>Pérou</u>	<u>Équateur</u>
<u>1990</u>			
Total exportations	3 167,5	772,5	1 375,7
Bal. commerciale	1 138,3	29,2	1 726,1
% du total	44,74%	23,26%	49,81%
<u>1995</u>			
Total	3 791	1 034,4	1 939
Bal. commerciale	-833,4	-741	401,4
% du total	36,01%	18,50%	43,95%
<u>2000</u>			
Total	6 968,4	1 995	2 237,9
Bal. commerciale	3 296,5	355,2	1 200,2
% du total	51,16%	28,36%	44,25%
<u>2003</u>			
Total	6 346	2 416	2 693
Bal. commerciale	2 850	864	1 386
% du total	46,11%	27,64%	44,06%

Sources : Pour les données d'exportation vers les États-Unis : <http://www.census.gov/foreign-trade/balance/>  
 Pour les données sur le commerce total 1990-2000 voir :  
*Panorama de la inserción internacional de América Latina y el Caribe, 2002-2003 et 1999,*  
<http://www.eclac.org/publicaciones/Estadisticas/6/lcg2066/comercioII.pdf>  
<http://www.eclac.org/publicaciones/Comercio/1/LCG2221PE/PANINSAL-02-03CapI.pdf>  
 Pour l'année 2003, voir sur le site de l'ALADI :  
<http://200.40.42.222/sii/menupagsinternas/marcossii.htm>

**Tableau 2**

**Part des exportations tombant sous l'ATPA et l'ATPDEA en millions de \$US**

	<u>Colombie</u>	<u>Pérou</u>	<u>Équateur</u>
1995			
Exportations totales	499	207	147
Vers les États-Unis			
% du total			
des exportations			
vers les États-Unis	12,6%	20%	7,5%
couvertes sous l'ATPA			
2003			
Valeur nominale	2 908,69	1 279,2	1 553,60

% du total des exportations vers les États-unis couvertes sous l'ATPDEA	45,8%	53%	57,7%
---	-------	-----	-------

Pourcentage du commerce mondial couvert sous l'ATPDEA	21,11%	14,64%	25,42%
---	--------	--------	--------

Sources : *Andean Trade Preference Act : Impact on US. Industries and consumers and drug crop eradication and crop substitution*, Third Report, United States Trade International Commission (USTIC), Septembre 1995 et Secrétariat de la Communauté Andine des Nations (CAN), *Intercambio comercial Comunidad Andina-Estados Unidos*, documentos de trabajo, Août 2004